

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
M. Jean Vallé sur la séance suit lieu.

Adopté unanimement.

J. P. Liguore Sec. Trés. James Mc Gillbon
Maire

Canada
Province de Québec
District de Ottawa

Municipalité du Canton d'Ally

5 janvier 1903

À une session générale du conseil municipal
du Canton d'Ally tenue à la salle ordinaire des
séances le vingt-neufième jour de Janvier
mil neuf cent trois conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec à la quelle session sont présents M.
le Maire James Mc Gillbon et M. M. les
Conseillers Ernest Renaud, Étienne Maljean
Pacifique Labelle.

Président sous la présidence de
M. le Maire.

Il est proposé et statué et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit.
Proposé par M. le Conseiller Pacifique Labelle
secondé par M. le Conseiller Étienne Maljean
que les résolutions passées à la séance du premier
et du deuxième jour de Décembre 1902 soient
confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud se-
condé par le Conseiller Pacifique Labelle que
le Compté présenté par Simard & Larocque
au montant de \$50.55 soit accepté et réglé et
payé.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Berrand
 secondé par M. Pacifige Lalulle que
 M. Etienne Milljoux a dit nommé
 pour présider l'élection des Conseillers qui
 sera tenue le dimanche jour de l'Assommoir
 1903.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Ernest Berrand
 secondé par M. le Conseiller Pacifige Lalulle
 que la séance soit levée.

J. Bignoux
 Sec. Trés.

Adopté unanimement:
 J. Bignoux
 Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

District d'Outaouais

12 Janvier 1903

Municipalité du Canton Goly.

A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Goly tenue le douzième jour de Janvier mil neuf cent-trois, à dix heures de l'aurore midi, en la salle publique, en le village de Labelle, conformément aux dispositions du Code

Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cette fin, par J. A. Béjamesse Secrétaire. Trésorier, le sept-septième jour de Décembre mil neuf cent-deux dûment publié en le village de Labelle, et qu'il offert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence de M.

Etienne Melletjourné nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la Municipalité susdite, le cinquième jour de Janvier mil neuf cent-trois

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

M. Raoul Labelle cultivateur du Canton Goly propose verbalement regardé par M. Emery Gadard cultivateur du Canton Goly, que M. Jules Brassard soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M. James Mc Gibbon par tant de charge.

Pro
Dit

2^e M. Emery Gaudard cultivateur du Cantan
Goly a été proposé verbalement secondé
par M. Raoul Labelle cultivateur du Cantan
Goly que M. Thomas Labonté cultivateur
du Cantan Goly a été nommé conseiller
en remplacement de M. Pacifique Labelle
partant de charge.

Et une heure s'étant écoulée depuis
l'ouverture de la dite assemblée et ayant
été mis en nomination comme con-
seillers locaux autant de candidats
qu'il y a de conseillers à élire, l'élection
est déclarée close et le président proclame
les conseillers de la dite Municipalité
du Cantan Goly, les candidats sus-déterminés
mis en nomination M. M. Jules Brassard
et Thomas Labonté.

Président de l'élection de la Municipalité
du Cantan Goly.

Première de Québec
District d. Méta

Municipalité du Cantan Goly.

Je Thomas Labonté cultivateur du Cantan
Goly ayant été dûment nommé conseiller
de cette municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
pouvoir et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me verra, en aide

Assermenté ce vingt quatrième
jour de Janvier mil neuf cent
trois à Labelle.

Thomas Labonté
Sec. Tris. } Conseiller
du Cantan Goly

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottonville

Municipalité du Canton Joly.

Je Jules Brassard ayant été dûment nommé conseiller de la Municipalité du Canton Joly, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité; ainsi que Dieu me verra en aide.

Assermenté devant moi
 Le 2^e jour de Mars 1903.

Jules Brassard
 Conseiller

Le
 Po
 des

2 Mars 1903

A une session générale du Conseil Municipal de la Municipalité du Canton Joly, tenue le deuxième jour de Mars mil neuf cent-trois à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à la quelle session sont présents M. le Maire James Mc Kubban et M. M. les Conseillers Raoul Labelle; Thomas Labanti; Jules Brassard; François David; Jean Pallie for
 formant un quorum dans la présidence de M. le Maire.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Jean Pallie que les résolutions passées à la séance du vingt-neufième jour de Janvier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Jules Brassard que M. Jean Pallie soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Préfacé par M. Raoul Labelle secondé par
M. Thomas Labonté qui la séance se fit
ajournée pour dix minutes.

J. Pigeon
Sec. Trés.

James W. Gibbon
Maire

~~Conformément à son agenda~~

Canada

Province de Québec
District d'Outaouais

Municipalité du Canton Guly

Je Jean Pallé ayant été dûment nommé
Maire de la Municipalité du Canton Guly -
J'ai serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce deuxième jour
de Mars mille neuf cent trois
à Labelle.

J. Pigeon
Sec. Trés.

Jean Pallé
Maire

Conformément à son agenda le
conseil se réunit sous la présidence de
M. le Maire Jean Pallé. à laquelle sont
présents M. M. les Conseillers Raoul Labelle;
François David; Jules Brassard; Thomas
Labonté J'arrivant un quorum pour
la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et le conseil
statue et ordonne par résolutions communes
suit:

Préfacé par M. François David secondé
par M.

Proposé par M. François David secondé par M. Jules Brassard que la somme de ~~1000~~ Pierre Dauphin de \$9.00 soit payé à M. Pierre Dauphin pour entretenir dans l'hiver de 1902. 3 de la Mairie du ~~village~~ Milliganes, la quelle somme devra être payé par les Intéressés de la dite Mairie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. François David que les Inspecteurs de Prairie, les Inspecteurs Agraires, les Gardiens d'enclos, les évaluateurs, les auditeurs soient nommés.

Inspecteurs de prairie - Rang A Willem Moorier; A. B. M. Marie St. Pierre; Rang B. C. M. Hercule Duval; Rang C. I. H. M. Jos. Langan; Rang I; Jos. Benoit. Rang G. H. chemin Choppleau M. Ulric Brassard; Rang G. H. Mairie Brassard Joseph Lalande; Rang G. H. La Montagne M. Jules Lalande; Rang H M. Alfred Bélanger Rang I M. Louis Gauthier. Rang L. M. Joseph Bolduc.

Inspecteurs Agraires - M. Frédéric David; M. Emery Godard;

Gardiens d'enclos - M. M. Felix Chalifoux.

Auditeurs - M. Omier Laperle.

Évaluateurs - M. M. ~~Théodore Bolduc~~ J. Beirum; Samson Labelle; Pierre Dauphin.

Proposé par M. François David secondé par M. Thomas Labanki que ce conseil approuve la division du Cantin d'Attawa ^{attendu} pour et que Labelle soit le chef lieu.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par

Inspecteur d'arts
fonctionnaires

Ca
Pro
Duch

6

Jules Brassard
~~M. J. A. Bigasse M. H.~~ M. Thomas
Labanti ^{dit} Mammis membres du
Comité d. hygiène ~~du~~ ^{de} la Municipalité
du Canton Goly.

2^e Que M. P^{ro} Adopté unanimement.
Proposé par M. Ernest Renaud secondé par
M. Jules Brassard que M. J. A. Bigasse
M. H. dit Mammis médecin du bureau
d. hygiène de la Municipalité que Canton
Goly:

2^e Que la somme de \$2.00 pour la première
visite et \$3.00 pour chaque désinfection sera
accordé au médecin du Comité d. hygiène,
autorisé par. Adopté unanimement.

Proposé par M. Ernest Renaud secondé
par M. François David que le Canton de
M. R. Pastan ~~de~~ au montant de \$5.00
pour avoir travaillé sur le chemin de
front du lot N^o 12 du Rang I de 22
Novembre 1902 soit payé et accepté
et que cette dite somme de \$5.00 soit payée
par le propriétaire du dit lot.

Adopté unanimement
Proposé par M. Thomas Labanti secondé
par M. Jules Brassard que ce conseil
accorde à la Société de promotion des produits
chimiques de Labelle une exemption de

~~licences de Commerce
et autres contributions~~

~~taxes municipales pour une période aussi
longue que possible sur la loi sur les Terrains,~~

Mairi manlins, usines, officiers, magasins entreposés
sect. très et autres propriétés foncières et bâties servant
directement à son exploitation et ce à partir du moment
Maire que cette opération sera commencée.

sect. très
Adopté unanimement.
J. Bigasse sect. très Jean Lalle
Maire

C.
P.
S.
4

Proposé par M.
M.

secondé par

Que sur requête verbale de M. François
Hogue intéressé à la Mantie Brisson demandant
si que cette mantie soit verbalisée par dans
la ligne des lots N^{os}.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
M. Thomas Labanti que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly.

4 mai 1903

A une session générale du Conseil Municipal
du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions
le quatrième jour de Mai mil neuf cent. Trois
à dix heures de l'avant-midi conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à la quelle session sont présents
M. le Maire Jean Valli et M. M. les Conseillers
Etienné Moiljeaux; Ernest Renaud; Raoul
Labelle; Jules Brassard; Thomas Labanti for-
mant un quorum sous la présidence de M.
le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:
Proposé par M. Etienné Moiljeaux secondé
par M. Raoul Labelle que les résolutions passées
à la séance du sixième jour d'Avril soient
conformées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
M. Jules Brassard que M. le Secrétaire - Trésorier
J. A. Piquesset soit autorisé à régler le Compté
de Jos. Sainclair pour travaux faits dans
le Mont. Brassard au montant de \$3.50
qui devra être payé par les intéressés Joseph,
Urban et Marie Jos. Gagnon; dont \$1.00 par
Joseph, Urban et \$1.00 par M. Jos. Gagnon et \$1.50
pour travaux faits sur le chemin de front de la
propriété Jos. de Madelon Jos. Gagnon et payé
par ^{les} ~~les~~ mêmes.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Thomas Labanti secondé par
Jules Brassard que M. le Secrétaire - Trésorier
Piquesset écrive à M. P. H. Turget - de Joudreuil
au dit Conseil au Compté en détail.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Thomas Labanti secondé par
M. Raoul Labelle que M. le Maire et M. le
Secrétaire - Trésorier fasse les demandes suivantes
d'argent au gouvernement: Pour baisser le
coté du lot N^o 4 du Rang D. \$100.00; dans le Rang
A. \$50.00; dans le Rang de la Rivière Rang
sur le lot 36, 37, 38, 39 - \$100; dans le Rang B. \$100;
à la petite Minerve \$300.00.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Ernest Renaud secondé par M.
Raoul Labelle que M. le Secrétaire - Trésorier
fasse la demande au gouvernement - des
Cades Municipales.

Adopté unanimement.

Proposé par M. ^{Jules Brassard} Ernest Renaud secondé
par M. Étienne Mellyanere que M. le Préfet
de mairie Jos. Sainclair sur rapport qu'il fait

espérons que les intéressés des chemins en
 front ^{du} des ^{de} maîtres négligent de refaire
 leur chemin soit autorisé à faire refaire
 ces dits chemins et de dépenser les argent
 nécessaires pour refaire ce dit chemin après
 avis donné suivant la loi.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Thomas Labonté secondé par
 M. Jules Brassard qui la seconde suit l'avis.

Adopté unanimement:

J. P. L. L.
 Sec. Trés.

Jean Vallé
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité des Cantons Goly.

5 juillet 1903

À une session générale du Conseil Municipal
 des Cantons Goly tenue à la salle ordinaire
 des sessions le vingt-neufième jour de juillet
 mil neuf cent trois à dix heures de l'avant-
 midi conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec
 à la quelle session sont présents M. le Maire
 Jean Vallé et M. M. les Conseillers
 Étienne Hifleyours; François David;
 Ernest Rivard; Étienne Hifleyours; Thomas
 Labonté; Raoul Labelle - Jules Brassard
 conformément aux
 dispositions du Code jurant un serment
 sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué
 et ordonné par résolutions comme
 suit.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle

secondi par M. Jules Brassard que les
résolutions passées le quatrième jour de Mai
1903 soient confirmées.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller François David
secondi par M. le Conseiller Raul Labelle
que les Comptes présentés par M. l'Inspecteur
de voirie Frédéric Languan soient acceptés
\$12.50 pour entretien d'hiver 1902-1903 de la
Mairie du Rang I payable à Jas. Renaud;

2^e Que le Compté présenté par M. l'Inspecteur de
voirie Jas. Laidon soit accepté.

\$1.15 pour maadriere payable à M. Felix Langeron
du par M. le D^e Th. Brisson.

3^e Que le Compté présenté par M. l'Inspecteur de
voirie Alfred Bélanger pour travaux de
chemin; \$1.75 payable par le propriétaire du
lot N^o 13 Rang H, Majorie Boldue;

\$1.75 payable par le propriétaire du lot N^o 14
Rang H, M^e Nap. Laprise

\$1.00 payable par le propriétaire du lot N^o 16
Rang H. J. A. Bizouasse, pay le Raut \$4.50 payé
par à M. Julien Brassard.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
secondi par M. Raul Labelle que M.
Algeard Barbeau soit nommé inspecteur
de voirie du Rang I en remplacement
de M. Pierre Renaud qui a laissé le Canton

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Raul Labelle
secondi par M. le Conseiller Jules Brassard

que le Compté de M. Emery Gadard Inspecteur
de voir et a faire au montant de \$2.50
soit payé par les Intéressés du Cour d'eau
Pierre Hautel; Ernest Renaud; Charles
Martin; Mederic Desjardins.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle secondé
par M. le Conseiller David Francois David
qui la séance soit levée.

Adopté unanimement:

J. P. Bignessé Lect. Ver.

Jean Labelle
Maire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Gatz.

19 juillet 1903

A une session spéciale du Conseil Muni-
cipal du Canton Gatz tenue à la date
ordinaire des sessions le dix-neuvième
jour de Juillet mil neuf cent trois con-
formément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laque-
session sont présents M. le Maire Jean
Labelle et M. M. les conseillers Ernest Renaud
Etienné Malleyais; Raoul Labelle; Francois
David; Jules Brassard; Thomas Lalonde
formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Il est statué et résolu et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit
Proposé par M. le Conseiller Etienné Malleyais
secondé par M. Ernest Renaud que les résolutions
proposées à la séance du vingt-neuf jour de
juillet soient acceptées conformes.

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labonté
 secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Secrétaire-Président soit autorisé
 à faire signer par les contribuables qui
 sont arrivés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller François
 Lévesque secondé par M. le Conseiller Jules
 Brassard que le rôle d'évaluation soit
 révisé et examiné et corrigé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard secondé
 par M. le Conseiller Raoul Labelle sur
 rapport verbal M. Louis Lanthier inspecteur
 de marine qu'il soit autorisé de faire faire
 les travaux nécessaires dans le chemin de
 Grant-du-Lac N.º 11 du Rang I et de défendre
 les sommes qui sont transférées de
 travaux.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

Joh. Vallé

maire

Canada
 Province de Québec
 District d'Orléans

8 Septembre 1903

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly. tenue à la salle ordinaire des sessions le huitième jour de septembre mil neuf cent. Trois à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle sont présents M. le Maire Jean Vallée et M. M. les Conseillers; Étienne Molléjans; Ernest Perrand; Raoul Labelle François David.

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:-

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle et secondé par M. le Conseiller Ernest Perrand que les résolutions passées à la séance spéciale du dix-neufième jour de juillet dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Perrand secondé par M. Raoul Labelle que le Compté présenté par M. Jules Daindau Inspecteur de voirie au montant de \$3.00 pour travaux faits sur le chemin de front du lot N^o 13 Ray 4^e et au chemin de la Mandrague des frises du à Victor Bière payable par le propriétaire du lot N^o 13 Ray 4^e.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Étienne Molléjans secondé par M. le Conseiller

Ernest Renard que le Compti-présenté
par M. Joseph Saindon au montant de
\$5.00 pour la Mante de Rang Ruisseau
à Louis Marcoux \$3.00; à George Marcoux
\$2.00 payable \$1.25 par Ostiguy; \$2.50 par
Jas. Colhan; \$1.25 par Raoul Labelle.

Adopté unanimement -

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renard
secondé par M. Étienne Holthaus sur la séance
suivante.

Jean Vallée maire
H. Gagnaire Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
District d. Matane

5 Octobre 1903

Municipalité du Canton Goly -

À une session générale du Conseil Municipa-
l du Canton Goly - tenue à la salle ordinaire
des sessions, le vingt-neufième jour de l'octobre
mil neuf cent trois à dix heures de l'avant
midi conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M. le Maire
Jean Vallée et M. M. les Conseillers
Ernest Renard; Raoul Labelle; Jules Brassard

jurant un serment sous la présidence
de M. le Maire

Il est adopté et ordonné et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle secondé
par M. le Conseiller Jules Brassard que les
résolutions passées à la session générale du
huitième jour de septembre aient leur effet.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 secondé par M. le Conseiller Raoul Lavelle
 que le Compté présenté par M. l'inspecteur
 de mairie Joseph Bolduc soit accepté: à
 Pierre Gagnon \$2.50; à Pierre Blot \$1.99; à
 Alis. Galt \$3.30; à J. Bolduc \$7.18; et
 James Branaux joints par aux lots 17, 18, 19, 16
 Rang I. payables par les intéressés du Rang I.
 ce conseil déclarant des dit chemins commu-
 nauté au rang I.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 que le Compté présenté par M. l'inspecteur
 de mairie Louis Gauthier soit accepté et jugé
 suivant les Comptes produits payables par les
 intéressés des chemins de front et par les intéressés
 de la Mairie au rang I.

✓ à Louis Gauthier fils \$5.00 payable par le
 lot N^o 11; Rang I

jugé ✓ à Pierre Blot-fils \$2.50 payable par le lot N^o 11
 ✓ Rang I; à N. Pecton jugé

jugé ✓ à W. Despres \$2.50 payable par le lot N^o 11
 ✓ Rang I;

jugé ✓ à Louis Gagnon \$3.75 payable par le lot N^o 11
 ✓ Rang I;

jugé ✓ à Pierre Gagnon \$2.63 payable par le lot N^o 11
 ✓ Rang I

jugé ✓ à Louis Gauthier père \$1.25 payable par le lot N^o 12
 ✓ Rang I; O. Gadbois

✓ à Louis Gauthier fils \$1.25 payable par le lot N^o 12
 ✓ Rang I O. Gadbois.

jugé ✓ à Pierre Blot \$1.25 payable par le lot N^o 12
 ✓ Rang I O. Gadbois

- payé ✓ ^{Pierre} A. Louis Gagnon fils \$1.25 payable par le lot - N^o 12 Rang I;
 ✓ A. D. Leclerc ^{W. Despres} \$2.50 payable par le lot N^o 12 et \$2.50 par le lot N^o 13 Rang I payé
 payé ✓ A. Pierre Gagnon \$2.50 payable par le N^o 11 Rang I
 ✓ I
 payé ✓ A. Pierre lelat \$2.50 payable par le lot N^o 5 Rang I de Despres.
 payé ✓ A. Pierre lelat fils \$5.00 payable par les lots N^o 2 & 3 Rang I. R. Paston
 payé ✓ A. Louis Gauthier fils \$2.50 payable par les lots N^o 4 & 5 Rang I \$4.00 payable par le N^o 11 Rang I
 payé ✓ A. Pierre lelat \$2.50 payable par les lots N^o 4 & 5 Rang I
 payé ✓ A. Wilfrid Despres \$2.50 payable par les lots N^o 4 & 5; Rang I.
 payé ✓ A. Louis Gauthier père \$2.50 payable par les lots N^o 4 & 5. Rang I
 payé ✓ A. Pierre lelat ^{1.00} ~~\$2.50~~ payable par le lot N^o 13 Rang I;
 payé ✓ A. Pierre lelat \$2.75 payable par le N^o 14 Rang I
 ✓ H;
 payé ✓ A. Julien Brassard \$2.00 payable par le lot N^o 13; et \$3.00 payable par le lot N^o 16 Rang I
 ✓ H.

Que le compte présenté par M. L. Inspecteur des sauries Hercule Laval ait été accepté et payé

- ✓ A. Pierre Nantel \$6.00 payable par le. Labelle;
 ✓ M. Rodrigue Nantel \$3.75 payable par ^{payé} Pierre Dauphin
 ✓ A. Rodrigue Nantel \$1.50 payable par le. Labelle
 ✓ A. Rodrigue Nantel \$3.75 payable par ^{payé} Adolphe Dauphin

Que le compte présenté par M. L. Inspecteur des sauries Elzard Barbeau ait été accepté et payé
 A. Elzard Barbeau \$1.50 payable par le

Act. N^o 20 du Rang I. Pierre Plam

Que le Compti-présenté par M. L. Inspecteur de
mairie Joseph Saindan soit jugé et accepté
et payé.

✓ M. George Moreau 3.75 - payé

✓ M. Raoul Labelle # 6.32 payé

✓ M. Joseph Saindan 6.77 payé

✓ M. Germain Moreau 5.43 payé

✓ M. Félix Langeron 2.60

et le tout jugé par le propriétaire du lat. N^o

123 du Rang H. Dams par. Gagnon

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle

secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que la séance soit levée.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard

secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle

que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier

soient autorisés à emprunter la somme

de cent-vingt-cinq et quatre cents à

la Banque des Marchands.

Adopté unanimement.

Proposé par M.

Emprunt à la
Banque des Marchands
\$ 125⁰⁰

Canada
 Province de Québec
 District d'Outaouais

Municipalité du Canton Goy-

7 Décembre 1903

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goy tenue à la salle ordinaire des sessions le septième jour de Décembre mil neuf cent trois à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Proc. Maire Étienne Malleyans et M. M. les Conseillers Ernest Renaud; Raoul Labelle; Thomas Labanté; Jules Brassard.

Formant un quorum sans la présidence de M. le Proc. Maire
 A été statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
 Proposé par M. Jules Brassard secondé par M. Thomas Labanté que M. Étienne Malleyans soit nommé Proc. Maire.
 Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud que les résolutions passées le cinquième jour de Octobre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud que le Compté présenté par M. Jules Brassard pour avoir livré deux ressorts de voiture dans la Mante du Rang L. soit payé à M. Jules Brassard payable par les intéressés du Rang L. \$5.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanté secondé par M. Ernest Renaud que M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé de journaux

Revenir les Intérêts arriérés.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labadie
secondé par M. le Conseiller Ernest Berrand
que la séance soit levée.